



Monsieur Jean-Claude GUIRAUD
Maire de la Commune de Brassac
Mairie place de l'hôtel de ville
81260 BRASSAC sur AGOUT

COPIE POUR INFORMATION

Courrier adressé aux délégués de votre commune

Nos réf. : 15.622.DG/CL.IN

Objet : Dispositif d'aide aux manifestations éco-responsables 2016

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc apporte une aide aux organisateurs de manifestations locales, qu'elles soient culturelles ou sportives de pleine nature, qui véhiculent des valeurs environnementales tout en mettant en valeur l'identité territoriale à travers le patrimoine naturel et culturel du Haut-Languedoc.

En tant que représentant de la commune de BRASSAC sur AGOUT auprès du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, il vous appartient d'informer les associations de votre commune de ce dispositif, y compris à celles qui en ont déjà bénéficié lors des précédents exercices. Les communes sont notre seul relai auprès des associations, nous n'adressons pas de courrier d'appel à candidature directement aux associations.

Nous privilégions les demandes émanant des associations par rapport à celles des collectivités.

Les associations devront nous transmettre leur demande à travers un dossier-type, à retourner, par voie postale avant le 31 décembre 2015.

Veuillez trouver ci-après un dossier-type, à relayer auprès des organisateurs de manifestations. Ce dossier est également téléchargeable sur www.parc-haut-languedoc.fr, rubrique « vivre le Parc », appui aux manifestations écoresponsables.

Claire Libessart, technicien en charge de ce dispositif, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Vous pouvez la contacter par téléphone (04 67 97 38 20 - Ligne directe – ou 04 67 97 38 22 – accueil téléphonique général).

Lors des prochaines réunions de secteur nous aurons l'occasion de prévoir les animations du Parc dans votre commune en 2016 (journée d'initiation pierres sèches, conférences, veillées occitanes, prêt d'exposition, sorties nature...).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées et les meilleures.

Le Président,



Daniel VIALELLE

Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn
Maire de Saint-Amans Soult

PJ. :

- Dossier-type 2016
- Règlement

Parc naturel régional du Haut-Languedoc • 1 Place du Foirail - BP.9 - 34220 Saint-Pons-de-Thomières • Tél. : 04.67.97.38.22
Fax : 04.67.97.38.18 • accueil@parc-haut-languedoc.fr • www.parc-haut-languedoc.fr

Règlement

Dispositif de soutien aux manifestations

1 - CADRE JURIDIQUE

- Dispositions de la Charte, et notamment l'axe 3 « Impulser une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle en Haut-Languedoc »,
Mesure 3.3.2 – Contribuer à l'animation du territoire du Haut-Languedoc

Par ailleurs, la nouvelle charte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc a été reconnue Agenda 21, dans le cadre d'un protocole d'accord permettant aux chartes de Parcs d'être reconnues comme des agendas 21 locaux. Cet agenda 21 local intègre **des politiques sociales**, notamment d'accessibilité à tous les publics. L'agenda 21 vise entre autres à favoriser l'accueil des personnes handicapées. Il vise également à faciliter l'accueil d'un public dit « sensible » c'est-à-dire le public éloigné de l'offre culturelle e : personnes à faibles ressources, enfants en bas âge, scolaires, familles, etc.

2 – CADRE GEOGRAPHIQUE

- 12 secteurs statutaires
 - Département du Tarn : communes de :
 - **Vallée du Thoré** : communes d'Albine, Bout-du-Pont-de-l'Arn, Le Rialet, Le Vintrou, Labastide-Rouairoux, Rouairoux, Saint-Amans-Soult, Saint-Amans-Valtoret, Sauveterre.
 - **Sidobre** : Anglès, Brassac, Boissezon, Burlats, Cambounès, Lacrouzette, Lamontélarie, Lasfaillades, Le Bez, Roquecourbe, Saint-Salvy-de-la-Balme.
 - **Monts de l'Autan** : Arfons, Dourgne, Durfort, Escoussens, Les Cammazes, Massaguel, Saint-Amancet, Sorèze, Verdalle.
 - **Plateau de la vallée du Gijou** : Castelnau-de-Brassac, Ferrières, Lacaze, Le Masnau-Massuguiès, Le Margnès, Montredon-Labessonnié, Saint-Pierre-de-Trivizy, Saint-Salvi-de-Carcavès, Vabre
 - **Mazamétain** : Aiguefonde, Aussillon, Caucalières, Labruguière, Payrin-Augmontel, Pont-de-l'Arn.
 - **Monts de Lacaune** : Barre, Berlats, Escroux, Espérausse, Gijounet, Lacaune-les-Bains, Moulin Mage, Murat-sur-Vèbre, Nages, Senaux, Viane.
 - Département de l'Hérault : communes de :
 - **Minervois** : communes d'Aigues-Vives, Agel, Azillanet, Cassagnoles, Cesseras, Ferrals les Montagnes, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran.
 - **Saint-Ponais** : Boisset, Courniou-les-Grottes, Ferrières-Poussarou, Les Verreries-de-Moussans, Pardailhan, Rieussec, Riols, Saint-Jean de Minervois, Saint-Pons-de-Thomières, Vélieux.
 - **Olargues et Vallées** : Berlou, Colombières-sur-Orb, Mons-la-Trivalle, Olargues, Prémian, Roquebrun, Saint-Martin-de-l'Arçon, Saint-Etienne-d'Albagnan, Saint-Vincent-d'Olargues, Saint-Nazaire de Ladarez, Vieussan.
 - **Espinouse** : Castanet-le-Haut, Cambon-et-Salvergues, Fraïsse-sur-Agout, La Salvetat-sur-Agout, Le Soulié, Rosis, Saint Julien.
 - **Cœur d'Orb et Faugérois** : Bédarieux, Cabrerolles, Caussiniojols, Combes, Faugères, Hérépian, Lamalou-les-Bains, Le Poujol-sur-Orb, Le Pradal, Les Aires, Taussac-la-Billière, Villemagne-l'Argentière.
 - **Mare et Orb** : Avène, Camplong, Ceilhes-et-Rocozels, Dio-et-Valquières, Graissessac, Joncels, La Tour-sur-Orb, Le Bousquet-d'Orb, Lunas, Romiguières, Roqueredonde, Saint-Etienne-Estréchoux, Saint-Geniès-de-Varensal, Saint-Gervais-sur-Mare.
 - Inter secteurs
Une catégorie « Inter secteurs » permet le soutien à des manifestations qui comportent plusieurs animations sur des secteurs statutaires différents.

3 – CRITERES D'INTERVENTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC EN MATIERE DE MANIFESTATIONS ET EVENEMENTS

A – Critères

1. Nature des manifestations éligibles

Sont éligibles à ce dispositif :

- Les animations d'éducation à l'environnement
- Les animations de valorisation des productions locales
- Les animations de valorisation des techniques et savoir-faire locaux
- Les animations de valorisation de la langue et de la culture occitane
- Les événements culturels
- Les événements sportifs de pleine nature

Pour les autres animations, une dérogation pourra être accordée si la démarche d'éco-responsabilité est exemplaire.

2 . Rayonnement de la manifestation sur le territoire et à l'extérieur, mise en réseau, création de lien

Pour bénéficier du soutien du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, les manifestations devront se dérouler sur le territoire du Parc et répondre à au moins l'un des critères suivants :

- Participer à la notoriété et la mise en valeur du territoire à travers son rayonnement à l'extérieur de l'aire du Parc
- Créer des liens (intergénérationnels, interculturels ou inter secteurs)
- Avoir un impact sur l'économie locale en termes de tourisme et de culture
- Etre le fruit d'un travail en commun entre plusieurs associations

3. Critères environnementaux, sociaux et économiques

Un questionnaire portant sur les pratiques environnementales, sociales et économiques sera adressé aux organisateurs de manifestations qui font une demande de soutien auprès du Parc. Ce questionnaire comporte une série de questions initiales et des questions supplémentaires concernant uniquement les événements sportifs de pleine nature. Les candidats seront donc départagés en fonction de leurs réponses à ce questionnaire. (Voir dossier-type annexé).

4. Communication

Les manifestations bénéficiant d'un soutien du Parc naturel régional du Haut-Languedoc veilleront à relayer leur appartenance à un territoire de Parc naturel régional par tout moyen (logo, exposition, etc.)

Seules les manifestations soutenues pourront utiliser le logo « Avec le soutien du Parc ».

B – Procédure

Un dossier devra être déposé au siège du Parc avant le 31 décembre de l'année n-1 (année précédant l'année de la manifestation. Un dossier type est téléchargeable sur le site www.parc-haut-languedoc.fr, menu « Vivre le Parc », puis rubrique « Soutien aux manifestations écoresponsables ». Les dossiers doivent être complets.

Les demandes éligibles seront présentées aux organes décisionnels (référénts de secteur) qui décideront d'une aide (dans la limite d'une enveloppe budgétaire sectorielle préalablement déterminées). Ces attributions seront ensuite validées par le comité syndical.

C – Modalités

Le Parc pourra affirmer son partenariat par :

- L'attribution d'une aide financière proposée par la réunion du secteur et validée par le comité syndical. Une convention sera établie dans ce cas, le Parc prenant en charge directement une prestation liée à la manifestation ou à l'événement.

Une enveloppe budgétaire est attribuée par secteur (toutes les enveloppes de secteur sont d'un montant égal). S'ajoute une enveloppe inter secteurs. Cette enveloppe intersecteurs relève de la seule compétence du bureau syndical ou, selon le calendrier institutionnel, du comité syndical, en fonction des budgets disponibles. En cas de non consommation d'une enveloppe sectorielle, le reliquat ne pourra abonder l'enveloppe d'un autre secteur. Les crédits ne sont pas reportables d'une année sur l'autre.

Ou - Une dotation en lots issus du territoire (notamment pour les épreuves sportives) et veiller à une répartition équitable de ces lots : livres, objets identitaires, etc.

Ou - Une aide à la communication média (prise en charge d'espace publicitaire radio ou presse écrite ou Google AdWords).

Pourra éventuellement s'ajouter une aide sous la forme d'une animation (conférence, journée d'animation pierres sèches, journée scientifique, sortie nature), financée et mise en place par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, dont le coût sera prélevés sur le budget de fonctionnement du Parc, afin de compléter la programmation d'une manifestation en lien avec son thème. Le Parc garde la maîtrise d'œuvre de ces animations complémentaires.

D - Prise d'effet et durée

Ce règlement est valable à compter de l'exercice 2015 (1^{er} janvier 2015) et demeure valable jusqu'à la prochaine modification validée par le comité syndical du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.



Demande de soutien

pour l'organisation d'une manifestation en 2016
sur le territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Depuis plusieurs années, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc apporte une aide aux organisateurs de manifestations locales, qu'elles soient culturelles ou sportives de pleine nature, qui véhiculent des valeurs environnementales tout en mettant en valeur l'identité territoriale à travers le patrimoine naturel et culturel du Haut-Languedoc. Depuis 2013, le soutien apporté par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc à ces manifestations prend avant tout en compte l'éco-conception des manifestations.

Pour en bénéficier en 2016, les demandes doivent être transmises par courrier traditionnel avant le 31 décembre 2015.

Demandeur (nom de l'association) :

.....
.....

Représentée par (NOM, prénom et qualité au sein de l'association)

.....
.....

Adresse (pour toute correspondance réussie) :

.....
.....

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Courriel :

Site internet :

Intitulé exact de la manifestation :

.....
.....

Dates prévues pour la manifestation (1) en 2016

.....
.....

Votre demande motivée

Rédigez ici un courrier (texte libre) à l'attention des élus du Parc naturel régional du Haut-Languedoc. Vous pouvez, si vous le souhaitez, rédiger votre demande sur un feuillet à part.

Vous pouvez, par exemple, argumenter en expliquant en quoi :

L'animation participe-t-elle à la notoriété et la mise en valeur du territoire à travers son rayonnement à l'extérieur de l'aire du Parc ?

L'animation crée-t-elle des liens (intergénérationnel ou interculturel ou inter secteurs) ?

La manifestation est-elle le fruit d'un travail en commun entre plusieurs associations ?

L'animation a-t-elle un impact sur l'économie locale ?

Etc.

[illegible]

De quel type d'animation s'agit-il ?

- ☐ Animation d'éducation à l'environnement
- ☐ Animation de valorisation des productions locales
- ☐ Animation de valorisation des techniques et savoir faire locaux
- ☐ Animation de valorisation de la langue et de la culture occitane
- ☐ Autre lien avec la charte du Parc naturel régional :

Eco-responsabilité des manifestations

Vos pratiques éco-responsables	OUI	NON	Non concerné
Incitez-vous au covoiturage ?			
Le lieu de la manifestation est-il accessible en transports en commun ?			
Si oui, donnez-vous des informations détaillées sur les transports en commun disponibles ? (localisation, horaires, etc.)			
Si manifestation payante : Mettez-vous en place une tarification préférentielle pour les participants qui utilisent un transport en collectif ?			
Passez-vous des consignes aux bénévoles en faveur de la réduction de l'utilisation de papier ?			
Si restauration : Passez-vous des consignes aux bénévoles en faveur du tri sélectif des déchets ?			
Si restauration : Sensibilisez-vous les participants au tri sélectif des déchets ?			
Si restauration : Privilégiez-vous la vaisselle réutilisable ou compostable par rapport à la vaisselle jetable (notamment plastique) ?			
Si restauration : Privilégiez-vous les aliments issus des circuits courts ?			
Si restauration : Privilégiez-vous les fruits et légumes de saison ?			
Si restauration : Privilégiez-vous les aliments issus de l'agriculture biologique ?			
Si restauration : Privilégiez-vous les aliments issus du commerce équitable ?			
Si restauration : Avez-vous fait installer des containers de tri sélectif sur le site de la manifestation ?			
Vos documents imprimés sont-ils réalisés par une imprimerie qui bénéficie d'un label environnemental ?			
Choisissez-vous des équipements et des éclairages économes en énergie ? (Exemple : Eclairage et son économe, utilisation d'éclairages de faible consommation, projecteurs en trichromie, sensibiliser les techniciens, sonorisation peu consommatrice et polluante : baisse du DB, sono compact et micros à fil, etc., matériel norme EURO 4, Sound system solaire (600 Watts / autonomie 5h)			
Faites-vous des efforts particuliers pour la dématérialisation de votre communication ?			
Faites-vous des efforts particuliers pour la diffusion raisonnée de votre communication imprimée ?			

Justificatifs à joindre

- **Le détail du budget prévisionnel de la manifestation 2016.**
- **Le compte administratif et le bilan moral de la manifestation en 2015.**
- Le programme prévisionnel de la manifestation.
- Les articles de presse de l'année précédente s'il y a lieu. Ils nous servent à évaluer l'envergure de la manifestation et son retentissement médiatique.
- Les supports de communication de l'année précédente. Si la manifestation a déjà bénéficié d'un soutien du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, ils doivent faire apparaître notre partenariat (logo « avec le soutien du Parc naturel régional du Haut-Languedoc »)

En gras : justificatifs obligatoires

En maigre : facultatifs, mais cependant utiles pour étayer votre demande. N'oubliez pas que votre demande sera mise en concurrence avec d'autres demandes, il s'agit d'un appel à candidatures.

A savoir

- Les demandes de soutien concernent l'organisation **d'une manifestation** en particulier. Elles ne peuvent pas concerner des frais inhérents au fonctionnement d'une association.
- Les manifestations concernées sont celles qui se déroulent entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016.
- Les demandes sont adressées **par la structure qui porte l'événement**. C'est avec la structure porteuse que le partenariat avec le Parc sera formalisé.
- Merci d'adresser une seule demande par manifestation. Une structure qui organise plusieurs manifestations susceptibles de bénéficier d'un soutien du Parc naturel régional du Haut-Languedoc adressera plusieurs demandes.
- Si une manifestation est organisée par un collectif d'associations, merci d'adresser une seule demande, au nom du collectif.
- Les demandes sont à adresser par voie postale uniquement, à l'attention du Président du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.
- Les demandes devront nous parvenir avant le 31 décembre 2016. Nous ne pouvons garantir la prise en compte des dossiers retardataires.
- Les éléments déclarés dans le présent formulaire sont susceptibles d'être vérifiées de façon aléatoire.
- **Les manifestations concernées sont en priorité celles qui :**
 - **ont un lien avec les valeurs d'un Parc naturel régional, qu'il s'agisse de valeurs naturalistes, patrimoniales, environnementales, ou culturelles.**
 - **Et dont l'organisation est éco-responsable**

L'enveloppe budgétaire accordée au dispositif de soutien aux manifestations écoresponsables est encadrée. En conséquence si des arbitrages doivent être faits, ils le sont sur les critères susmentionnés.

Les attributions sont décidées en réunion de secteur qui se déroulent en janvier/ février 2016 puis validées en Comité syndical dans le cours du premier trimestre 2016.

Notre partenariat

Nos engagements

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc contribue à la promotion des manifestations qu'il soutient grâce à :

- Son site www.parc-haut-languedoc.fr, où figurent les manifestations qui ont un partenariat conventionnel avec le Parc naturel régional du Haut-Languedoc.
- Le Journal du Parc (50 000 exemplaires) ⁽¹⁾
- Les réseaux sociaux.

Vos engagements

Avec le soutien du



Notre partenariat vous engage à faire apparaître le logo ci-contre sur tous vos documents de communication (flyers, site web, affiches, programmes, etc.) **sans déformer ni tronquer ce logo, en respectant ses proportions (hauteur x largeur)**. Pour être sûr de la qualité de ce logo, veuillez à ne pas le copier depuis un site web. Demandez-nous sa version électronique originale au format .jpeg ou .eps.

Nous pouvons mettre à votre disposition une banderole, des roll stands ou des voiles à l'effigie du Parc naturel régional du Haut-Languedoc : merci de bien vouloir les réserver à l'avance. Nous pouvons aussi mettre à votre disposition une documentation générale ou spécifique éditée par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, si vous souhaitez la diffuser lors de votre manifestation. Enfin, il existe des expositions réalisées par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc qui peuvent être prêtées gratuitement. N'hésitez pas à nous contacter.

(1) Il est important de nous signaler tout changement de date éventuel. En effet, en tant que partenaires de votre manifestation, nous l'annonçons sur notre site web (www.parc-haut-languedoc.fr, rubrique agenda) ainsi que sur l'agenda du Journal du Parc sur la base des informations que vous nous aurez transmises.

Avez-vous mis en place des équipements de réduction de la consommation en eau ? (exemple : toilettes sèches)			
Avez-vous passé des contrats de recyclage particuliers ?			
Mettez-vous en place des navettes (pour l'arrivée sur le site, le départ, et éventuellement durant l'événement) s'il se déroule sur plusieurs sites ?			
Accessibilité : le lieu est-il accessible aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes ?			
Accessibilité : avez-vous prévu un dispositif particulier pour rendre les animations accessibles aux personnes malentendantes ?			
Accessibilité : avez-vous prévu un dispositif particulier pour rendre les animations accessibles aux personnes malvoyantes ?			
Accessibilité : avez-vous prévu un dispositif tarifaire particulier pour les familles, et les personnes à faibles revenus ?			
S'il s'agit d'une manifestation sportive en pleine nature : Le tracé évite-t-il les zones naturelles fragiles ?			
S'il s'agit d'une manifestation sportive en pleine nature : Les autorisations ont-elles été demandées ? Voir les recommandations de la CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature)			

Pour poursuivre la réflexion autour de nos pratiques éco-responsables, il existe de nombreuses ressources en ligne. Citons-en quelques-unes (liste non exhaustive) :

- L'Ademe, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, a réalisé un document rappelant les points clefs de l'éco-responsabilité des manifestations. Ce guide est téléchargeable sur <http://www.ademe.fr/languedoc-roussillon/>, rubrique « Eco responsabilité des manifestations : notice et deux posters ».
- l'ARPE, Agence Régionale Pour l'Environnement, a réalisé un guide d'accompagnement vers l'éco-responsabilité des manifestations pour les organisateurs d'événements en Midi-Pyrénées. Ce guide est téléchargeable sur <http://www.arpe-mip.com>, rubrique « Informations », puis « Organisation d'événements et Développement Durable »
- [ADERE](http://www.evenementresponsable.fr) (Auto Diagnostic Environnemental pour les Responsables d'Événements) est un site gratuit qui permet aux organisateurs d'évaluer et réduire l'impact environnemental de leurs manifestations : www.evenementresponsable.fr. Le diagnostic éco-responsable de votre manifestation est un argument supplémentaire pour bénéficier d'un soutien de la part du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

Type de soutien demandé (cochez selon votre besoin) :

☐ Financier - Montant :€

NB : Le Parc naturel régional paiera directement cette somme à un prestataire de services ou un fournisseur auquel vous aurez fait appel et non à la structure organisatrice de la manifestation - Cette aide doit impérativement être consacrée à des investissements écoresponsables (location de toilettes sèches, imprimerie labellisée, etc. Pas de prise en charge de frais de fonctionnement, ni de dépenses de type réception.)

Ou (nb : pas de cumul possible)

☐ Prise en charge des dépenses de publicité à concurrence de 600 € : Diffusion publicitaire sur radio (100%, France Bleu, Nostalgie, etc.) ou support de presse écrite ou sur tout autre média de votre choix, y compris dépenses de type Google Addwords.

Ou (nb : pas de cumul possible)

☐ Lots, récompenses

☐ Autre. Préciser (soutien technique, prêt de matériel, prêt d'une exposition, demande de présence du Parc sous forme d'un stand, etc.) :

.....
.....

Budget prévisionnel de la manifestation : €
(Joindre le détail)

Autres soutiens demandés auprès de partenaires publics ou privés :

Nom de la structure partenaire	Montant demandé	Montant obtenu